

Document généré le vendredi 14 février 2025 à 16:54

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	14/02/25	14/02/25	0	0 / 0	0 / 0

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
Nouvelle République - Ed. Indre - Intégrale	Integrale					

Service : CP


Classification CPV :

Principale : **45210000** - Travaux de construction de bâtiments

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Marc FLEURET - Président du Conseil départemental
Place de la Victoire et des Alliés
SMGP
BP 20639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX
Tél : 02 54 08 37 63
SIRET 22360001600016

 [Correspondre avec l'Acheteur](#)



L'avis implique un marché public.

Groupement de commandes : Non

Objet	Collège "Honoré de Balzac" à Issoudun - Reconstruction et mise en conformité de la demi-pension - 2e consultation du lot n°3 : voiles d'ombrage
Référence	PA-2025-035
Type de marché	Travaux
Mode	Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat	Sans objet
Lieu d'exécution principal	Rue des Champs d'Amour 36100 ISSOUDUN
Durée	8 mois
Description	6 voiles triangulaires soit 147m2
Forme	Prestation divisée en lots : Non Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :****Aptitude à exercer l'activité professionnelle**

Liste et description succincte des conditions :

Se référer au RC

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Se référer au RC

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Se référer au RC

Marché réservé : Non

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Oui

Les candidats devront obligatoirement procéder à une visite des lieux d'exécution.

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60 % : Prix

40 % : Valeur technique de l'offre

Renseignements

Correspondre avec l'Acheteur administratifs

Département de L'Indre

Service des marchés

Place de la Victoire et des Alliés

36020 CHATEAUROUX CEDEX

Tél : 02 54 08 37 54

Documents

- Règlement de consultation
- Dossier de Consultation des Entreprises

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil

d'acheteur : Oui

Offres

Remise des offres le **07/03/25 à 17h00** au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Dépôt

- Déposer un Pli dématérialisé

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour obtenir des informations complémentaires, les candidats devront faire une demande écrite via la plateforme

Point de contact (copie de sauvegarde, problèmes d'accès...) :

DGARTPE : tél : 02 54 08 37 52-54-55-56

Financement sur les crédits inscrits aux budgets départementaux.

Paiement par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours après réception de la facture par la collectivité ou son représentant.

Groupement solidaire ou conjoint.

Dans ce dernier cas, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement.

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif, 2 cours Bugeaud CS 40410 87011 Limoges Cedex

Tél : +33 555339155 télécopieur : +33 555339160
adresse mail : greffe.ta-limoges@juradm.fr
17870005000010

Introduction des recours

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français)
- Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative)
- Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative).
- Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative).
- Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir
- Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.

Envoi le 14/02/25 à la publication

Publication aux supports de presse suivants : Nouvelle République - Ed. Indre

Marches-Publics.info V9.7